

## ***Préface***

*Les Carnets du Temps contribuent à l'enracinement des jeunes officiers de l'armée de l'air dans la société.*

*Plus précisément, cette publication concourt au développement des connaissances indispensables à « l'honnête capitaine du XXI<sup>e</sup> siècle »...*

*À cet effet, trente idées jugées capitales ont été identifiées au sein d'une dizaine de matières intéressant de près un futur responsable.*

*Ce sont ces idées maîtresses que vous retrouverez au fil des articles qui seront publiés par Les Carnets du Temps de septembre 2004 à juin 2007.*

*Je tiens à exprimer mes très vifs et très chaleureux remerciements aux personnalités de l'Académie, du monde diplomatique, universitaire et de la Défense qui composent le Conseil pédagogique.*

*Pour nous, elles ont accepté de relever le singulier défi qui consiste à dégager l'essentiel.*

*Je souhaite à chacun une lecture profitable !*

Général de brigade aérienne Michel De Lisi

Directeur du Centre d'enseignement supérieur aérien



# Objectifs pédagogiques des publications du CESA

## 1. *Les Carnets du Temps*

*Les Carnets du Temps* s'adressent aux jeunes officiers de l'armée de l'air. Cet outil pédagogique concourt au développement de leur culture générale, en mettant en lumière trois cents idées maîtresses, qui seront autant de points d'appui utiles à de futurs décideurs.

## 2. *Les Fiches du CESA*

*Les Fiches du CESA* complètent *Les Carnets du Temps* et renforcent la culture générale des jeunes officiers.

Chaque fiche s'attache à un point initialement abordé par les *Carnets du Temps* et qui mérite un développement complémentaire.

## 3. *Les Cahiers du CESA*

*Les Cahiers du CESA* constituent des dossiers de fond consacrés à des sujets complexes. Ils permettent de développer de façon approfondie des thèmes abordés dans *Les Carnets du Temps* et les *Fiches du CESA*. Ils sont destinés à susciter la réflexion en mettant en lumière les enjeux et les débats en cours. Ces dossiers s'adressent plus particulièrement aux officiers supérieurs désireux d'accroître leurs connaissances.

## 4. *Le Bulletin de documentation*

*Le Bulletin de documentation* met à la disposition de ses lecteurs des dossiers très approfondis sur de grandes questions contemporaines.

## 5. *Penser les ailes françaises*

*Penser les ailes françaises* a pour vocation de susciter et de promouvoir la réflexion au sein de la communauté des aviateurs sur les grands sujets d'intérêt air et espace. Cette publication contribue en particulier au renforcement de la réflexion sur l'emploi de la force aérienne et spatiale au profit de la Défense.

Ces publications sont disponibles sur notre site :

[www.cesa.air.defense.gouv.fr](http://www.cesa.air.defense.gouv.fr)



*Sommaire*  
n° 26  
Avril 2006

# Les Carnets du Temps

Revue du Centre d'enseignement supérieur aérien

Division publication  
de l'enseignement  
supérieur aérien (DPESA)  
1, place Joffre, 75007 PARIS

Directeur de la publication :  
Gba Michel De Lisi

Rédacteur en chef :  
Lcl Luc Mathieu

Rédacteur en chef adjoint :  
Ltt Muriel Berger

Rédacteurs du CESA :  
Asp Grégory Vatin  
Adc Sylvaine Thébault (R)  
Sgc Jérémie Alligier  
Sgc Stéphane Lanzeray  
Sgt Cassandre Davaic

Informatique éditoriale  
et fabrication :  
M. Philippe Bucher  
Avt Stéphanie Moulinou  
M<sup>lle</sup> Cindy Meyer

Crédits photographiques :  
Fonds documentaire  
de la bibliothèque du CESA

Correspondance :  
CESA - BP 43  
00445 ARMÉES  
Tél. : 01 44 42 80 64  
Fax : 01 44 42 80 10  
e.mail :  
cpsa@cesa.air.defense.gouv.fr

Photogravure et impression :  
Atelier de photographie  
et de reproduction  
de l'armée de l'air (APRAA)  
26, boulevard Victor  
00460 ARMÉES  
Direction de l'APRAA :  
Ltt Frédéric Ciavaldini  
Tirage 4 500 exemplaires

Les opinions émises dans les  
articles n'engagent que la  
responsabilité des auteurs.

TOUS DROITS DE  
REPRODUCTION RÉSERVÉS

ISSN 1769-4752

## *Histoire de l'aéronautique militaire*

*Blitzkrieg* et puissance aérienne ..... 6

## *Géopolitique*

L'Asie Pacifique ..... 8

## *Philosophie*

Marx, le travail ..... 10

## *Droit et institutions*

La protection des Droits de l'homme ..... 12

## *La bibliothèque essentielle*

Charles Maurras : *Kiel et Tanger* ..... 14

## *Économie*

La Chine en transition économique ..... 16

## *Pensée politique*

Égalité et hiérarchie ..... 18

## *Relations internationales*

Les sommets ..... 20

## *Histoire*

L'Allemagne, de la division  
à la réunification ..... 22

## *Stratégie*

Des guerres révolutionnaires  
aux guerres asymétriques ..... 24

## *Sciences*

Louis Pasteur ..... 26

*Une œuvre remarquable du cinéma* ..... 28

*Biographie de Jean-Yves Daniel* ..... 29

*Au fil de la plume* ..... 30



# Blitzkrieg et puissance aérienne

Le *Blitzkrieg*, ou « guerre-éclair », issu en partie du traumatisme provoqué par la Grande Guerre dans les esprits, est destiné à permettre à l'Allemagne de remporter dans les délais les plus brefs la victoire sur ses voisins les plus proches.

**Né des travaux menés sur l'emploi des chars par quelques grandes personnalités de l'armée allemande, dont Heinz Guderian, ce concept d'emploi des forces, jamais théorisé dans un texte quelconque de la *Wehrmacht*, s'appuie non seulement sur le recours aux forces blindées, mais fait de l'aviation un de ses fondements principaux.**

## Une image tronquée

Néanmoins, l'image que restitue la guerre-éclair en ce qui concerne l'emploi de la puissance aérienne proprement dite, est tronquée ; elle ne se réduit pas comme le montrent des films de propagande à l'utilisation la plus étroite possible entre les *Panzer*, réunis en divisions et en corps par les Allemands, et les *Stuka*, ces avions de bombardement en piqué qui les précèdent ou les accompagnent. La doctrine d'emploi de la *Luftwaffe*, telle qu'elle a été émise en 1936, révèle une approche d'une bien plus grande ampleur que celle du simple appui tactique dont l'aviation serait redevable aux forces de surface.

Comme les autres composantes des armées allemandes, la *Luftwaffe*, née officiellement en 1935 mais dont le développement a été préparé de longue date, s'est intéressée à ses débuts aussi bien au bombardement stratégique qu'aux opérations au profit de la *Heeres* (armée de terre). Elle a consacré également ses travaux au problème central du rôle qu'elle serait amenée à jouer dans l'acquisition de la maîtrise de l'air.

## Subjuguer les ennemis de l'Allemagne

Si elle décide de se doter d'une aviation tactique, ou plutôt opérative dans les années qui précèdent la guerre, c'est pour répondre à diverses préoccupations. La première d'entre elles réside dans la nécessité d'adopter sa doctrine à celle des forces armées de son pays, à savoir agir à courte ou moyenne distance pour

subjuguier les ennemis de l'Allemagne. La seconde se rapporte à l'idée selon laquelle le *Reich* n'a aucune autre solution que de remporter la victoire dans les délais les plus brefs possibles, dans la hâte, et présentant de ce fait d'importantes lacunes. Le choix en faveur de bombardiers tactiques (*He 111*, *Do 17*, *Ju 86* et *Ju 87*) résulte de considérations financières. Ces avions se révèlent en effet moins coûteux que des appareils stratégiques, plus faciles à produire en quantité, tout en évitant beaucoup de problèmes techniques.

### Une méthode efficace

Dans les campagnes militaires de 1939-1941, dont elle constitue un des fers de lance, la *Luftwaffe* procède invariablement de la même façon. La première de ses missions consiste à acquérir la maîtrise de l'air, en détruisant l'aviation ennemie dans le ciel, sur ses bases et dans les usines où sont produits ses matériels. Cette première phase (qui s'étend sur quelques jours) ayant été achevée, la suivante réside dans l'accompagnement des forces terrestres, débarrassées de tout danger qui pourrait venir du ciel. Les bombardiers moyens y sont notamment chargés de détruire les voies de communications, les colonnes logistiques et les troupes qui montent vers le front. Grâce à ses *Stuka*, l'aviation allemande peut appuyer ses blindés au plus près et éliminer toute résistance de la part de l'adversaire chez lequel ils suscitent par ailleurs un effet de terreur important. L'emploi de l'arme aéroportée, nouvellement introduite dans les forces armées, peut constituer un élément déterminant de la victoire, comme le montre la campagne de 1940 au Danemark, en Norvège ou en Belgique ; elle est même la clef du succès en Crète (1941), malgré les pertes subies.

### Des campagnes victorieuses

La guerre-éclair fonctionne avec éclat en Pologne (1939), en France, aux Pays-Bas et en Belgique (1940), dans les Balkans et en Union soviétique (1941). En juin 1941, par exemple, la *Luftwaffe* détruit plus de 2 500 avions de l'Armée rouge, pour la plupart au sol. Toutefois, la guerre-éclair tombe dans l'impuissance dès que les opérations menées par les forces allemandes, tactiques et opératives, s'engagent dans une perspective stratégique. En dépit des succès initiaux, l'immensité du territoire soviétique a raison de cette doctrine si efficace jusque-là ; par ailleurs, la bataille d'Angleterre - bataille éminemment stratégique - sonne le glas de l'invincibilité de l'aviation allemande qui, faute de matériels idoines, se heurte à un système défensif, fondé sur la chasse et finit par être vaincue, en dépit de sa supériorité numérique. 1

**Patrick Facon**

conseiller pédagogique du CESA



# L'Asie Pacifique

**L'**Asie Pacifique, immense espace aux multiples facettes, englobe les pays de la péninsule indochinoise, de l'Asie du Sud-Est insulaire et de l'Asie du Nord-Est. Jusqu'alors relativement stable, des facteurs de risques importants existent malgré tout. Ils sont liés à l'émergence d'un islamisme radical, de divers mouvements sécessionnistes ainsi qu'à l'existence de tensions dues à des enjeux de souveraineté maritime, économique et énergétique.

Cet ensemble géographique se caractérise avant tout par son extrême diversité. Diversité politique d'abord puisque tous les types de régimes connus s'y côtoient, de la démocratie parlementaire et libérale japonaise, à l'autocratie communiste nord-coréenne, en passant par la démocratie autoritaire singapourienne. Diversité religieuse ensuite, toutes les religions s'y côtoyant, ainsi que le confucianisme chinois et le shintoïsme japonais. Enfin, diversité économique due à un important déséquilibre entre des économies phares, telle celle du géant japonais, qui représente encore 62% du PNB total de la région, et les économies émergentes du Laos ou de la Birmanie. La seconde caractéristique est l'importance jouée, sur le plan géopolitique, par l'espace maritime dans une région bordant la plus vaste étendue d'eau de la planète. Même la Chine, pourtant dotée d'un territoire immense, s'avère extrêmement dépendante de sa façade maritime où se trouvent implantées les industries les plus modernes, et par où transitent la majorité de ses approvisionnements en matières premières. **L'océan est donc le théâtre et l'enjeu des principaux différends, multilatéraux et bilatéraux, entre les pays de la région.**

Les deux questions les plus belligènes demeurent les problèmes bien connus de l'indépendance de Taiwan et la question nord-coréenne. D'autres différends multilatéraux s'ajoutent à ces deux problèmes. Le principal porte sur la question des Spratleys, archipel au cœur des ambitions maritimes de la Chine, du Vietnam, de la Malaisie, de l'Indonésie, des Philippines, et de Brunei depuis les années soixante. Tous réclament un droit de souveraineté sur les îlots et récifs éparpillés sur près de 800 000 km<sup>2</sup>. En effet, la zone qui abriterait d'importants gisements de pétrole et de gaz naturel, offre des ressources halieutiques considérables et une position privilégiée sur une route maritime stratégique. La seconde zone de tension se situe dans les détroits de Malacca et de Singapour. La piraterie fait peser un risque important sur la

navigation dans cette zone où transitent 25% de l'ensemble des flux commerciaux mondiaux. À ces enjeux multilatéraux s'ajoutent une série de différents territoriaux bilatéraux inhérents à des archipels.

Pourtant, malgré tous ces facteurs potentiels de déstabilisation, la région jouit d'une relative stabilité depuis la fin de la guerre froide.

**Les tensions auxquelles doivent faire face les États de l'Asie Pacifique sont également d'ordre interne.** Si la grave crise économique de 1997, en affaiblissant les régimes autoritaires, a contribué à l'accession au pouvoir de *leaders* populistes en Asie du Sud-Est, elle a aussi favorisé la résurgence de deux facteurs de troubles : les velléités sécessionnistes de certaines régions et surtout l'islamisme radical. Cinq pays riverains du Pacifique comptent dans leur population une majorité ou une minorité appréciable de musulmans : l'Indonésie, la Malaisie, Brunéi, la Chine et les Philippines. Il serait pourtant faux de considérer cette forme de radicalisme comme identique dans tous les pays. L'Indonésie, tout d'abord, est le plus grand État musulman du monde avec 170 millions de fidèles soit 80% de sa population totale. Conscients de cette importance, les mouvements extrémistes musulmans y considèrent l'instauration d'un État musulman et l'application de la *charia* comme un droit logique. Après la Malaisie, l'Indonésie est l'un des pays les plus menacés par l'islam radical. Quant aux Philippines, où la communauté musulmane ne représente que 5% de la population, elles sont confrontées à des conflits violents dans l'île de Mindanao où s'opposent les différents mouvements séparatistes musulmans Moros, les milices chrétiennes et les forces gouvernementales. Enfin, la Thaïlande est aux prises avec des groupes indépendantistes et islamistes dans la province de Patani dans le Sud du pays.

L'Asie Pacifique est une zone régionale où les souverainetés nationales sont particulièrement prononcées rendant difficile toute tentative d'harmonisation politique. Autrefois marquée par l'opposition entre l'Union soviétique et les États-Unis, la région semble de plus en plus influencée sur le plan politico-stratégique par la relation sino-américaine; relation complexe faite d'un partenariat économique de plus en plus poussé et de rivalités stratégiques de plus en plus affirmées. 1

**Julien Ayanoglou**

titulaire d'un mastère de stratégie et politiques de défense

# Marx, le travail

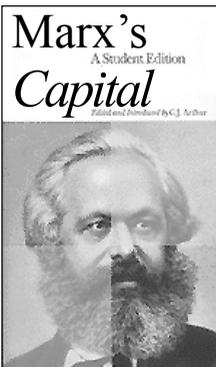
**L**e travail, expression de l'humanité de l'homme mais aussi source d'aliénation.

Marx définit le travail comme spécifiquement humain. L'exécution d'une tâche est précédée et commandée par sa conception. Le travail requiert ainsi l'intervention, entre autres facultés de l'intelligence, de la mémoire, de l'imagination et de la volonté. Ce qui distingue le travail en tant qu'activité exclusivement humaine, par différence avec l'activité animale, c'est qu'il y a chez l'homme un projet avant la réalisation.

*« Une araignée fait des opérations qui ressemblent à celles du tisserand, et l'abeille confond par la structure de ses cellules de cire l'habileté de plus d'un architecte. Mais ce qui distingue, dès l'abord, le plus mauvais architecte de l'abeille la plus experte, c'est qu'il a construit la cellule dans sa tête avant de la construire dans la ruche. »<sup>(1)</sup>*

Or le travail, dans une société capitaliste, a perdu sa dimension humaine parce que le travailleur s'y aliène, pour Marx.

*« L'aliénation de l'ouvrier dans son produit signifie non seulement que son travail devient un objet, une existence extérieure, mais que son travail existe en dehors de lui, indépendamment de lui, et devient une puissance autonome vis-à-vis de lui, que la vie qu'il a prêtée à l'objet s'oppose à lui, hostile ou étrangère. »<sup>(2)</sup>*



L'aliénation pour l'homme consiste dans le fait de se perdre dans une réalité étrangère et d'être ainsi désaisi de sa propre essence. Le salarié s'aliène en vendant sa force de travail au capitaliste.

*« Sa force de travail est une marchandise, ni plus ni moins que le sucre. On mesure la première avec la montre et la seconde avec la balance »<sup>(3)</sup>.*

Seule différence d'importance : le travail humain est une marchandise qui a la particularité de créer de la valeur, ce

DR

qui n'est pas le cas du sucre. Il est payé à sa valeur et produit plus que sa valeur. La plus-value est ainsi la quantité de valeur produite par le salarié au-delà du travail nécessaire pour produire une valeur égale à celle qu'il a reçue sous forme de salaire. Le sur-travail est du travail non payé. Le taux de la plus-value mesure le profit.

L'homme ne s'affirme plus dans son travail mais, à l'inverse, y nie son humanité. Il y est extérieur à lui-même parce qu'il n'a plus de projet. Le travail devient mortifère. Le produit de son travail ne lui appartient pas. Il est dépossédé de sa vie pendant le temps de son travail. Hors du travail, comme il a donné toutes ses énergies dans le travail, il n'est plus qu'un animal ne répondant qu'aux besoins biologiques. Le travail lui vole sa vie parce qu'il est dépossédé du loisir, de la liberté et du temps proprement humain.

Notre société fait du travail la valeur suprême, à quoi se rapportent toutes les activités sociales. Par exemple, cette vision valorise l'action de l'homme politique en l'assimilant à un travail, et non parce qu'il serait noble de s'occuper des affaires de la cité. Or, la réduction du travail à l'assouvissement des besoins naturels déshumanise et ne permet plus à l'homme de s'accomplir par ses œuvres. Ainsi, l'homme n'a plus de spontanéité que dans les fonctions animales (boire, manger, procréer, dormir), et inversement, dans ce qui est spécifiquement humain, c'est-à-dire le travail, il ne sent qu'animalité.

Le travail avait pourtant bien pour fonction, selon Marx, de permettre à l'homme de se réaliser au-delà des besoins c'est-à-dire d'être libre. 1

**Sergent-chef Stéphane Lanzeray**

Rédacteur au CESA

1. Marx, *Le Capital*, livre I, 3<sup>e</sup> section, chap. 7.
2. Marx, *Manuscrits de 1844*.
3. Marx, *Travail salarié et capital*.

#### Bibliographie

Karl Marx	<i>Manuscrit de 1844</i> , 1962. <i>Salaire, prix et profit</i> , 1966. <i>Le Capital</i> , livre I, 3 <sup>e</sup> section, ch. 7, 1969. <i>Le Capital</i> , livre III, 2 <sup>e</sup> section, ch 48, 1967.
Étienne Balibar	<i>La philosophie de Marx</i> , 1993.



# La protection des Droits de l'homme

**D**epuis la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, les Droits de l'homme ont pris une valeur qui tend à devenir universelle même si certains États ne les respectent guère. Ces droits se sont enrichis au fil de l'évolution des démocraties.

Les plus anciennement reconnus en France concernent les droits de la personne, les garanties procédurales, les droits politiques et le droit de propriété. **Les droits de la personne** englobent le droit à la vie, à la protection contre la torture et les traitements inhumains ou dégradants, le droit à la liberté et à la sûreté, le droit au respect de sa vie privée, l'égalité des droits et les libertés de la pensée (liberté d'opinion, de conscience ou de religion, liberté d'expression et d'information, liberté d'enseignement). Les **garanties procédurales** (droit à un procès équitable, présomption d'innocence ou principe de non-rétroactivité, par exemple) contribuent à leur respect. La revendication des **droits politiques** est à l'origine des démocraties modernes. Le principal est le droit d'élire des représentants dans le cadre d'élections libres, au scrutin secret et au suffrage universel. La liberté de manifestation, de réunion, et d'association, partant, la liberté de formation de partis politiques, sont également des droits politiques fondamentaux. La **propriété**, « *droit inviolable et sacré* », entraîne le droit de consentir librement à l'impôt.

Si la liberté du commerce et de l'industrie nous vient du XVIII<sup>e</sup> siècle, des droits économiques et sociaux ont été reconnus plus récemment comme « *particulièrement nécessaires à notre temps* ». Fruits des prises de conscience qui ont suivi les deux guerres mondiales, ils concernent la sécurité sociale, la sécurité au travail, le travail lui-même, la défense des intérêts professionnels (notamment par l'exercice du droit de grève et le syndicalisme), l'instruction, etc.

Enfin des droits collectifs ont été proclamés dans le cadre de l'ONU. La non-discrimination raciale, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, doivent être donnés à titre d'exemples ; mais peuvent aussi être cités des droits à la définition plus ou moins précise comme le droit à l'environnement, le droit de propriété sur le patrimoine commun de l'humanité, le droit à la paix, le droit au développement...

Le respect des Droits de l'homme à travers le monde dépend de leur prise en compte par le droit positif, signe de la volonté politique des gouvernants. Leur protection est en effet assurée au plan interne des États et au plan international. Dans ce dernier cas, les procédures de garanties sont assez précaires (sauf en Europe) car elles ont principalement un caractère administratif et diplomatique. On notera cependant le rôle croissant de l'opinion publique et l'émergence d'une revendication de droit d'ingérence dans les affaires intérieures d'un État soupçonné de pratiques attentatoires aux Droits de l'homme. En revanche, dans l'Europe démocratique, les systèmes de protection sont plus efficaces car ils reposent sur les juges. En France, par exemple, le juge judiciaire a une compétence spéciale en la matière mais le juge administratif vérifie aussi, au nom du principe de légalité, que les actes du pouvoir exécutif respectent les droits et libertés publiques qui ont valeur constitutionnelle. Le Conseil Constitutionnel, dans le cadre de son contrôle de constitutionnalité, a fait œuvre créatrice en dégagant un certain nombre de principes de ce niveau. Enfin, il a favorisé l'insertion en droit national du droit européen.

Les pays européens membres du Conseil de l'Europe se sont en effet dotés d'un système juridique garantissant la protection supranationale des Droits de l'homme. La Convention européenne de sauvegarde des Droits de l'homme et des libertés fondamentales signée en 1950 en constitue le texte fondamental. Les États qui l'ont ratifiée l'ont introduite dans leur ordre juridique interne mais ils ne lui permettent de produire tous ses effets qu'en acceptant la juridiction de la Cour européenne des droits de l'homme créée par la Convention, ainsi que le droit de recours individuel devant cette cour, une fois épuisées les voies de recours internes. La France, elle, a reconnu ce droit de recours en 1981.

**La protection des Droits de l'homme est l'un des fondements du modèle de démocratie occidentale. En Europe, cette protection tend à se développer, notamment sous l'action du juge. Elle pose dans nos sociétés le problème de la conciliation des droits et libertés (qui demandent des garanties toujours meilleures) et des nécessités de l'ordre public et de la protection des populations (qui demandent des services de police bien informés et ayant une certaine liberté d'action). Les exigences de la lutte contre le terrorisme qui sont avancées pour mettre en place des dispositifs de contrôle et d'identification sont aujourd'hui un exemple de ce dilemme. 1**

**Lieutenant-colonel Éric Maini**

commandant en second de l'Escadron de transport 03.061 POITOU



# Charles Maurras :

## *Kiel et Tanger*

Dans *Kiel et Tanger* (paru en 1910 et augmenté en 1913 et 1921) Charles Maurras réunit quelques-uns de ses articles parus entre 1895 et 1912 dans *L'Action française*. Ce journal, fondé en 1908 comme organe de soutien au mouvement du même nom (créé en 1898), en reprend le programme : traditionalisme réactionnaire, nationalisme intégral, patriotisme, royalisme, xénophobie et antisémitisme. Ces thématiques sont malheureusement monnaie courante dans l'Europe du XIX<sup>e</sup> siècle.

**Maurras s'interroge sur la possibilité pour la République de conduire une politique étrangère et militaire cohérente. Il analyse pour cela avec une extrême lucidité dix ans de politique étrangère républicaine (1895-1905), dix années de crises successives, préludes à la première guerre mondiale.**

Durant cette décennie, deux systèmes d'alliances ont vu le jour : celui de Gabriel Hanotaux, puis celui de Paul Delcassé. Si le ministre des Affaires étrangères Hanotaux libère la France de son isolement diplomatique par une alliance avec la Russie en 1893, l'auteur note que le kaiser Guillaume II, très influent auprès du tsar Nicolas II, veut encercler diplomatiquement le Royaume-Uni. Alors que les Britanniques demeurent la première puissance maritime mondiale, l'incohérence de cette option géopolitique provoque l'absence de renforcement de notre marine de guerre lors de la rencontre des escadres française, russe et allemande devant le canal de Kiel le 18 juin 1895. Ce rapprochement permet cependant à la République de se lancer dans l'entreprise coloniale en Afrique, détournant ainsi l'opinion de l'obsession de la revanche, après l'annexion de l'Alsace et de la Lorraine en 1870, tout en permettant à l'Allemagne de consolider ses positions. Toutefois, l'affaire de Fachoda (1898) - où la France doit céder aux injonctions britanniques - remet tout en cause et oblige le pouvoir politique à se détourner de la mission Congo-Nil sur fond d'affaire Dreyfus, affaire dans laquelle l'Allemagne est impliquée. La France ne peut donc plus poursuivre ni sa politique d'alliance ni sa politique africaine, par ailleurs trop favorable aux visées allemandes en Europe.

Le futur Édouard VII propose alors à Delcassé, successeur de Hanotaux, un renversement de l'alliance Berlin-Saint-Pétersbourg-Paris au détriment de l'Allemagne : le kaiser avait promis le Nil à la France, le prince de Galles lui offre le Rhin et le Maroc.



Toutefois, en 1905, cette alliance est fortement affaiblie par le désastre militaire subi par la Russie contre le Japon. La même année, l'Entente cordiale est à l'origine d'une réaction allemande : Guillaume II, « défenseur de l'islam », débarque à Tanger le 31 mars pour y assurer le sultan du soutien de l'Allemagne et y contrecarrer nos projets de colonisation. Mesurant les risques, Édouard VII se rapproche du Japon et de la Russie et soutient la politique française au Maroc. Ainsi apparaissent donc les deux types d'alliances qui s'affronteront durant la Grande Guerre.

Dans cet ouvrage, Maurras montre sa bonne connaissance de la géopolitique de son époque en prouvant que Londres et Berlin ont instrumentalisé, et donc humilié, la France : « *La République ne manœuvre plus, mais sera manœuvrée et manipulée par un cabinet étranger* ». Si l'Entente cordiale apporte des avantages politiques, l'auteur critique une République qui oublie son passé récent au profit des passions politiques, rompant toute continuité et faisant de sa diplomatie un instrument aux mains des étrangers. L'inconstance de la diplomatie française, son incapacité à prévenir les événements, son inefficacité est moins imputable à son caractère parlementaire qu'à la profonde instabilité de celui-ci et aux partis politiques qui poursuivent leurs propres intérêts au détriment même de la France. « *Tel quel, notre régime d'une insuffisance sauvage, épanoui jusqu'aux derniers de ses effets, rejoindrait, atteindrait et frapperait non plus seulement la " France éternelle ", mais l'être physique et moral de chacun des Français vivants, nos contemporains : ils sont menacés dans leurs biens et dans leur vie.* »

Pour Maurras, il fallait rester fidèle à la tradition du « *cheminement à l'est* » de la France, inauguré par Richelieu, tout en conduisant une politique étrangère qui n'aurait pas été déstabilisée par des influences étrangères et des enjeux de politiciens.

Cet ouvrage de Maurras est essentiel car il démontre l'importance de la géopolitique dans toute politique étrangère, mais aussi le besoin de réalisme et de continuité de cette dernière. Maurras est cependant critiquable car son obsession anti-démocratique l'amène à accuser la République de fautes graves sans toutefois prouver qu'un autre système aurait pu les éviter. Si le lien entre politique intérieure et politique étrangère est étudié de façon réaliste et pragmatique, les conclusions sur les erreurs de la République relèvent du procès anti-républicain. 1

**Aspirant Grégory Vatin**  
rédacteur au CESA



# La Chine en transition économique

**L**a Chine vit aujourd'hui une transition qui, pour les Occidentaux, reste énigmatique. Elle est officiellement réduite au domaine économique ; elle ne touche pas le domaine politique. Depuis l'écrasement de la contestation sur la place Tien An Men, le régime chinois réussit à pratiquer ouverture économique et fermeture politique.

Une nouvelle politique économique impliquant transition de l'économie planifiée vers l'économie de marché a été entamée par Deng Xiaoping, lors du 11<sup>e</sup> congrès du P.C. en décembre 1978, deux ans après la mort de Mao Zedong. Furent alors décidées la décollectivisation de l'agriculture, la déréglementation des prix, le développement d'industries légères, base d'exportations. À partir de 1992 Deng Xiaoping accéléra les réformes, donnant pour objectif à la Chine « *l'économie socialiste de marché* ». Elles furent poursuivies par le président Jiang Zemin, homme de compromis, et le réformateur Zhu Rongji. Depuis le 16<sup>e</sup> congrès du P.C. (fin 2002), une nouvelle équipe dirige la Chine : Hu Jintao comme président et Wen Jiabao comme Premier ministre.

Cette politique économique a permis à la Chine de développer des taux de croissance annuels très élevés, atteignant 9,5% en 2004. Le PIB par tête, en volume, a été multiplié par six entre 1978 et 2002. L'augmentation des facteurs de production explique cette rapidité de la croissance : la population active s'est accrue mais, surtout, les taux d'accumulation (investissement) furent supérieurs à 35% du PIB, grâce à une épargne abondante à laquelle s'est ajouté, dans les dernières années, l'apport de capitaux étrangers. Les échanges extérieurs ont crû, depuis une vingtaine d'années, au rythme de 15% par an. La Chine pesait moins de 1% dans le commerce mondial en 1980 ; elle en représente, en 2005, 4%. À Doha, en 2001, après une très « longue marche », la Chine a pu adhérer à l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

## ...mais la transition économique n'est pas encore achevée

Sur le plan conjoncturel, l'économie est entrée en surchauffe, en 2004 ; le taux d'investissement a été dopé par une explosion des crédits bancaires et l'inflation est repartie à la hausse. Une bulle spéculative s'est créée (notamment dans l'immobilier). Face au risque d'emballement de la conjoncture,

les dirigeants restent partagés entre le souhait de l'éviter et la crainte de provoquer un ralentissement trop brutal. Des « mesures de refroidissement » s'efforcent de freiner la croissance.

Sur le plan structurel, il apparaît que :

- l'économie rurale reste encore sous-développée,
- la réforme des entreprises d'État est loin d'être achevée ; il en est de même de celle du système bancaire, submergé par les mauvaises créances dues au soutien qu'il est obligé de leur apporter.

### ...et la Chine connaît le commencement d'une transition sociale

Le succès de l'ouverture économique entraîne de profondes mutations. Sur le plan psychologique, la supériorité du modèle occidental qui impulse la croissance est concédée, mais ce modèle charrie aussi de nouveaux modes de travail et de consommation qui conduisent à une « occidentalisation sociale ». Elle se traduit par une urbanisation accélérée et une modernisation des quartiers traditionnels, mais aussi par l'insécurité de l'emploi liée aux restructurations des entreprises publiques et à l'excédent de populations rurales ainsi que par la montée des inégalités sociales. Ces dernières résultent d'écartés géographiques (la dynamique du décollage économique est limitée à l'Est, dans la zone côtière) et d'écartés entre catégories socioprofessionnelles.

Quel avenir ? Il comporte une large part de mystères. Sans doute jusqu'ici, la Chine a-t-elle réussi à éviter les risques encourus, mais la prudence reste de mise car leur permanence ne permet pas de projeter, sur vingt ans, le taux de croissance du PIB de 2004, proche de 10%. L'énigme ne concerne pas, sauf accident, l'avenir proche, avenir que l'on peut dater : les jeux olympiques de 2008. À plus long terme, les dirigeants espèrent la poursuite de la fuite en avant dans la modernité qui a permis de sortir de la pauvreté environ 200 millions de Chinois, en un quart de siècle, et qui, par diffusion, s'étendrait à l'ensemble du pays. Or, les succès passés ont été obtenus dans un contexte d'expansion. Leur continuité impliquera que la Chine ait la capacité de surmonter les chocs économiques (récessions) ainsi que les éventuels chocs politiques et sociaux. Pour y parvenir, devrait venir, passée la phase de rattrapage *quantitatif*, une phase plus *qualitative* impliquant amélioration de la productivité, diversification des objectifs, prenant en compte non seulement la croissance mais aussi les questions sociales et enfin les changements institutionnels et politiques. La transition économique qui s'accompagne d'un commencement de transition sociale ne risque-t-elle pas de conduire tôt ou tard à une évolution politique ? 1

**Denise Flouzat**

conseiller pédagogique du CESA



Les Carnets du Temps n° 26 - 17

# Égalité et hiérarchie

Égalité et hiérarchie semblent être deux notions antinomiques : la hiérarchie suppose un ordonnancement selon une verticalité alors que l'égalité renvoie à un rapport horizontal de substitution.

En matière de philosophie politique, l'égalité est le principe selon lequel les individus d'une communauté doivent être traités de la même manière. La hiérarchie est un classement des fonctions, des dignités, des pouvoirs à l'intérieur d'un groupe social. Comment alors envisager l'égalité dans le cadre d'une société hiérarchisée où la distribution des rôles assure la complémentarité et la coordination des fonctions ?

**Le passage de la société traditionnelle hiérarchisée à la société contemporaine égalitaire a d'abord emprunté la voie de la conquête de l'égalité de droits politiques, puis celle de l'égalité des conditions.**

## De l'inégalité de dotations à l'égalité de statut politique

Le débat sur l'égalité et la hiérarchie oppose, dès l'Antiquité, les platoniciens naturalistes et les sophistes artificialistes. Pour les premiers, la hiérarchie des hommes se fonde naturellement sur leur inégale dotation en vertus et mérites. Pour les seconds, les hommes doivent être également dotés de compétences civiques et organiser eux-mêmes, par conventions révisables, leurs rapports hiérarchiques.

Aristote réconcilie les deux approches en partant du réel naturel tout en conservant l'idéal politique en point de mire : si la réalité des inégalités naturelles (maîtres, esclaves) impose que le pouvoir ne soit attribué qu'à ceux qui en sont capables, la finalité de la politique reste l'égalité et la liberté des citoyens.

Le christianisme émancipe l'individu de ses déterminations naturelles et relativise tous les pouvoirs humains en substituant le primat de Dieu sur celui de la nature<sup>(1)</sup>. Mais l'ordre politique, quoique imparfait, reste le reflet de la volonté divine et mérite à ce titre le respect. Position que réfute Hobbes pour lequel la naturelle égalité des hommes leur interdit toute hiérarchie, mais les place du coup en situation de conflit. De plus, l'invocation d'une sagesse supérieure pour justifier une hiérarchie politique masque insidieusement des ambitions d'usurpation du pouvoir. C'est pour cela que, seule la création d'une tierce entité étatique émanant de tous et au-dessus d'eux, est susceptible de garantir leur sécurité.

Le siècle des Lumières (Rousseau) et la Révolution articulent l'idée moderne d'égalité autour de l'universalité de l'humanité. Les droits naturels de l'individu préexistent à la société et lui sont supérieurs. Celle-ci doit alors les garantir grâce au droit positif.

Du coup, la nature n'est plus source d'inégalité, comme chez Platon, mais d'un statut universel qui ouvre la voie à l'égalité politique.

### **De l'égalité des droits à l'égalité des conditions**

La démocratie libérale, qui se développe au XIX<sup>e</sup> siècle, apparaît comme une synthèse d'exigences contradictoires où l'égalité des droits semble fixer le cadre de légitimité des inégalités de fait. Dans le contexte de la révolution industrielle, la critique marxiste et socialiste porte alors précisément sur l'illusion d'une émancipation politique dès lors que l'individu fait l'objet d'une aliénation économique. On peut alors dégager trois théories des hiérarchies : le modèle marxiste, le modèle fonctionnel et le modèle du marché.

Pour Marx, c'est l'organisation économique des sociétés qui hiérarchise les classes sociales : les capitalistes détenteurs du capital dominent les prolétaires détenteurs du travail. Seule la disparition de la classe bourgeoise permettra l'émancipation de la classe ouvrière. Plus récemment, les théories marxistes se sont modernisées en introduisant le savoir comme facteur de pouvoir.

Le modèle fonctionnel explique plutôt les hiérarchies sociales par la division du travail : la diversification des tâches et la distribution des emplois sont ordonnancées selon leur importance définie par leur interchangeabilité : plus il est difficile de pourvoir à un emploi, plus cet emploi est important.

Enfin, selon le modèle du marché, les différentes activités font l'objet d'une offre et d'une demande où la rémunération est le prix d'équilibre de leur ajustement. Rémunérations, savoirs et pouvoirs participent ainsi de la circulation et de la distribution des élites dans la hiérarchie sociale<sup>(2)</sup>.

Même si aujourd'hui la revendication égalitaire repousse en permanence les limites de son champ d'application<sup>(3)</sup>, l'inégalité économique semble encore être l'étalon à l'aune duquel se structurent les hiérarchies sociales. L'équilibre entre idéal politique et réalisme économique reste encore à trouver. 1

**Commandant Michel Rouanet**

stagiaire à l'École nationale d'administration

1. Saint-Augustin.

2. Adam Smith.

3. Les droits créances ouverts par la Constitution de 1946 ont investi peu à peu tous les domaines de la société.

# Les sommets

**L**es sommets de chefs d'État ou de gouvernement autrefois exceptionnels sont devenus depuis la deuxième guerre mondiale et particulièrement depuis deux décennies l'un des mécanismes ou instruments habituels de la politique internationale. Le caractère normalisé et régulier de telles rencontres pose la question de leur aptitude réelle à résoudre des sujets par définition uniques.

Des sommets qui ont marqué le XIX<sup>e</sup> siècle, seul émerge le sommet de Vienne en 1815 destiné à redessiner l'Europe après la période révolutionnaire et napoléonienne. Quant aux nombreux sommets bilatéraux ou multilatéraux qui ont eu lieu au siècle dernier, on serait bien en peine de pouvoir en identifier un en particulier. Seul le sommet de Yalta en 1945, où les trois « grands » États d'alors, représentés par Roosevelt, Staline et Churchill, ont redessiné la carte du monde, ressort plus clairement.

L'accroissement du nombre de sommets internationaux est particulièrement marqué depuis les deux dernières décennies. Ces rencontres sont ainsi devenues un des canaux fréquents de la politique mondiale. Les chefs d'État affectionnent de tels sommets et on note régulièrement l'importance des liens personnels que ces derniers tissent avec le temps. Le rire aux larmes des



La conférence de Yalta le 4 février 1945.

DR

présidents russe et américain Boris Eltsine et Bill Clinton en est une illustration. Le risque de telles pratiques est cependant de faire reposer la conduite d'une politique de long terme sur des liens personnels par définition réduits dans le temps car liés à la durée de la fonction. Il est toutefois certain que l'inimitié entre deux « grands » nuit à la bonne marche d'une politique.

Le progrès des transports et des communications contribue par ailleurs à raccourcir les distances et à faciliter les déplacements des sommités. De plus, la rapidité de diffusion des images donne une publicité planétaire à ces rencontres.

Le développement des intégrations politiques ou économiques régionales entraîne une nécessité accrue d'organiser des rencontres au sommet. La création ou l'élargissement de l'Union africaine, du Mercosur ou de l'Union européenne expliquent cette tendance. On constate par ailleurs un accroissement de sommets spécifiques institutionnalisés comme le G7, devenu G8, ainsi que des sommets bilatéraux réguliers comme ceux entre la France et l'Allemagne destinés à sceller des alliances importantes, ou encore ceux - biennaux - de la Francophonie, des chefs d'État d'Afrique et de France, ou ceux du Mouvement des non alignés. Les visites officielles qui sont des entrevues plus classiques n'en nécessitent pas moins des rencontres préalables. Durant ces rencontres, les conseillers particuliers étudient l'ordre du jour à aborder et préparent dans les faits les décisions prises par nos dirigeants.

Le type de sujets évoqués s'est également accru. Le sida ou la lutte contre la pauvreté sont désormais des occasions d'organiser de tels sommets. Leur multiplication pose cependant la question de la portée de déclarations généreuses qui restent souvent sans suites. La gestion de dossiers lourds s'arrange en effet mal d'une politique d'affichage et souvent une diplomatie secrète ou discrète produit des résultats plus tangibles. Le rôle joué dans la continuité par les organisations internationales en faveur d'une politique se trouve par là-même dévalorisé. Pourtant, dans certains cas une politique déclaratoire, destinée à rassurer l'opinion publique, accompagnée d'une diplomatie secrète abordant les dossiers de manière réaliste et dépassionnée peut se révéler efficace.

L'institutionnalisation des sommets est un acquis de la politique internationale. Paradoxalement, il arrive que l'ordre du jour d'un sommet « à risques » évite soigneusement d'aborder les sujets qui fâchent. Le résultat en est une absence d'avancées concrètes, particulièrement contre-productif aux yeux de l'opinion publique. Le temps de la politique et des médias n'est pas le temps de la diplomatie qui s'inscrit dans la conduite d'un projet. Réduire la politique internationale à des « spectacles » entre dirigeants, censés régler les problèmes mondiaux en un tour de négociations n'est pas sans risques. Le fait d'organiser un sommet de la dernière chance en sachant que rien de positif ne peut en sortir pose la question de l'utilité d'organiser si fréquemment de telles rencontres. 1

**Julien Ayanoglou**

titulaire d'un mastère de stratégie et politiques de défense



# L'Allemagne de la division à la réunification

**A**près l'écroulement du nazisme et pendant près d'un demi-siècle, le sort de l'Allemagne est étroitement dépendant des rapports entre les puissances victorieuses en 1945. Cette situation a abouti à la création de deux États rivaux, rattachés chacun à l'un des deux grands camps de la guerre froide. Cependant, au terme d'une lente évolution, la réunification - inattendue pour la plupart des connaisseurs avertis de la vie politique allemande et européenne - s'opère, par une sorte d'accélération de l'Histoire.

Six mois après la conférence de Yalta, c'est à la **conférence de Potsdam**, le 17 juillet 1945, que se décide le sort de l'Allemagne vaincue. Or, les grands acteurs de la scène mondiale ont changé : Henry Truman siège à la place de Roosevelt et se méfie du système soviétique, et le travailliste Clément Attlee remplace Churchill. Face à ces deux nouveaux partenaires, Staline impose un profond **remaniement de la carte politique de l'Europe centrale et orientale**. En Allemagne, alors que les Soviétiques prennent la future RDA sous leur tutelle, les régions occidentales sont placées sous l'autorité des États-Unis, du Royaume-Uni et de la France. Cependant, au-delà du débat sur l'avenir du peuple allemand, se profile de plus en plus clairement la **rivalité des deux blocs pour la prédominance en Europe** : les divergences et les tensions entre les zones d'occupation s'accroissent. Les deux constitutions, adoptées à quelques mois d'écart en 1949, partent pourtant du principe qu'il n'existe qu'**un seul territoire national et un seul peuple, indivisible**. Elles n'empêcheront pas l'émergence de **deux États antagonistes et de deux sociétés aux structures fondamentalement différentes**. À l'est, une démocratie populaire et une économie planifiée s'installent sous l'influence communiste du SED<sup>(1)</sup>. À l'ouest, l'accent est mis sur le rétablissement des quatre grands courants parlementaires allemands d'avant 1933 et une nouvelle économie, libérale, est lancée. Elle est soutenue par le plan Marshall qui est refusé, dans le même temps, par l'Union soviétique. Ainsi, l'ambiguïté liée aux constitutions se retrouve dans les attitudes et les décisions des Quatre, soucieux de rendre viable et compatible avec leurs propres systèmes politico-économiques la partie de l'Allemagne dont ils ont la charge. Deux situations juridiques et deux séries de normes opposées se superposent alors et plongent l'Allemagne dans la position marginale d'un glacis.

La construction du mur de Berlin, le 13 août 1961, scelle cet antagonisme d'une façon quasi définitive. Le Mur indique clairement que l'Union soviétique n'entend pas rester sans réagir face à l'émigration massive de la population est-allemande vers la RFA, mais il démontre aussi que l'Occident est déterminé à ne pas abandonner Berlin-Ouest. Le Mur marque également les esprits. Mais surtout, la partition de l'Allemagne, à la fois politique, idéologique et sociale, est devenue si profonde que tout rapprochement semble dès lors impossible. Cependant, en attendant que les liens entre les deux moitiés de l'Europe ne se resserrent un jour et permettent d'entrevoir une solution au problème allemand acceptable par tous, l'Allemagne de l'Ouest entreprend de rendre plus supportables les conséquences humaines de la division en lançant une politique de rapprochement vers les pays de l'Est, l'**Ostpolitik**, conçue par le social-démocrate Willy Brandt dans les années 1960 et poursuivie, avec un certain nombre de modifications, par tous les chanceliers fédéraux jusqu'à la chute soudaine du Mur, le 9 novembre 1989.

Jusqu'alors, les politiques avaient raisonné comme si la division de l'Allemagne ne pouvait être surmontée qu'à l'issue d'un rapprochement de l'ensemble des États du vieux continent. En réalité, cette séquence est inversée et l'Allemagne sert de catalyseur à une réorganisation en profondeur de l'Europe politique. L'absorption de la RDA s'opère toutefois au prix de bouleversements majeurs. Si l'économie de l'Ouest est lourdement grevée, cette intégration entraîne

également une perte de repères quasi généralisée pour les Allemands de l'Est. Malgré cela, et en dépit de l'apparition d'un chômage de masse en ex-Allemagne de l'Est et d'une profonde crise sociale, les institutions allemandes montrent une réelle capacité d'adaptation et d'innovation dans la mise en place de nouvelles structures. Ainsi, du printemps 1945 à l'automne 1990, l'Allemagne accomplit un étonnant parcours, d'une capitulation sans condition, à une partition, puis à l'unité et à la souveraineté retrouvée. Il ne s'agit cependant pas d'un retour au passé : cette Allemagne, dotée d'un ordre démocratique exemplaire, est aujourd'hui totalement et profondément insérée dans l'Union européenne. 1

Sergent-chef Jérémie Alligier  
rédacteur au CESA

1. En 1946, le Parti social démocrate (SPD) de la zone soviétique fut contraint de fusionner avec le Parti communiste (KPD) pour former le Parti socialiste unifié (SED).



# Des guerres révolutionnaires aux guerres asymétriques

Toute stratégie militaire peut revêtir des formes conventionnelles ou alternatives. Ainsi, dans la guerre conventionnelle, des armées régulières s'affrontent selon les mêmes principes tactiques et opérationnels (les « principes de la guerre » de Foch et de Fuller) à l'intérieur d'un cadre juridique commun (le droit de la guerre). De son côté, la stratégie alternative recouvre le domaine de la guerre irrégulière ou guerre de partisans (ce que l'on appelait au XVIII<sup>e</sup> siècle la « petite guerre », d'où le terme de « guérilla » parfois employé), où l'un des protagonistes n'est pas une armée régulière et ne bénéficie pas dès lors de la protection du droit de la guerre.

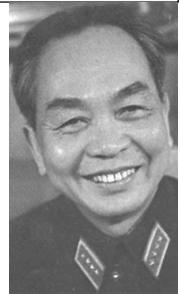
**La guerre irrégulière a changé de dimension après 1945 avec la guerre révolutionnaire qui, sous l'influence de Mao et de Giap notamment, lui a conféré une dimension stratégique et idéologique particulière. De nos jours, en mettant l'accent sur les forces et les faiblesses des adversaires, on tendrait plutôt à parler de conflits asymétriques pour désigner à la fois la guérilla et la guerre révolutionnaire.**

## La guerre révolutionnaire

Pur produit du XX<sup>e</sup> siècle, la guerre révolutionnaire est avant tout une guerre totale qui utilise tous les moyens disponibles et combine, selon les circonstances, la guerre conventionnelle, la guérilla et le terrorisme, en abolissant les distinctions traditionnelles entre la paix et la guerre et entre civils et militaires.

En outre, alors que dans la guérilla, la situation du partisan était fondamentalement défensive, dans la guerre révolutionnaire, elle est résolument offensive : il ne s'agit plus de maintenir ou de rétablir l'ordre ancien, mais au contraire de susciter l'avènement d'un ordre nouveau, faisant ainsi de l'idéologie à la fois un moyen et un but.

La guerre révolutionnaire a été magistralement théorisée par Mao dans les *Problèmes stratégiques de la guerre révolutionnaire en Chine* (1936) selon des principes désormais bien connus : offensive tactique et défensive stratégique, harcèlement, éducation des populations, discipline de l'armée de libération, utilisation systématique de la propagande.



Vo N'Guyen Giap

DR

À partir de la fin des années 1960, on assiste à un passage progressif de la guerre révolutionnaire vers le terrorisme, à la suite notamment du conflit israélo-palestinien (attentats des J.O. de Munich en 1972), mais pas uniquement (le terrorisme des Brigades rouges en Italie et de la Fraction armée rouge en République fédérale d'Allemagne garde un caractère révolutionnaire très prononcé). Cette évolution nous conduit ainsi tout naturellement à la notion de guerre asymétrique.

## La guerre asymétrique

La notion apparaît en 1995 dans la doctrine de l'armée américaine (*Joint Publication 1*) et se rapporte alors à des engagements entre des forces « dissimilables » (air contre mer ou mer contre terre). On parlerait plutôt aujourd'hui ici de dissymétrie (l'opposition de forces armées qui diffèrent entre elles sur le plan des capacités). L'idée de guerre asymétrique proprement dite sera ensuite répandue par le général Wesley Clark dans un article écrit pour *Time Magazine* sur la seconde Intifada<sup>(1)</sup>. Une nouvelle version de la *Joint Publication 1* publiée en 2000 corrigera l'approximation de la version de 1995 en faisant référence à des « menaces asymétriques » qui englobent notamment le terrorisme<sup>(2)</sup>. Ce texte mentionne notamment l'attentat à la bombe commis le 25 juin 1996 contre le complexe des *Khobar Towers* à Dhahran en Arabie Saoudite comme un exemple d'attaque asymétrique contre laquelle les États-Unis doivent se préparer. Plus qu'un simple déséquilibre capacitaire, l'asymétrie devient alors un véritable concept stratégique consistant à se concentrer sur les vulnérabilités de son adversaire, ce qui a parfois conduit à la confondre avec les stratégies dites « indirectes » en oubliant que ces dernières visent essentiellement des objectifs conventionnels.

Il convient enfin de mentionner un concept proche de celui de guerre asymétrique quoique plus précis et peut-être plus prometteur : celui de « guerre de quatrième génération » dû à William Lind<sup>(3)</sup> dans un article de 1989 dont les événements du 11 septembre ont révélé la pertinence. La conclusion de Lind est sans appel : on ne peut gagner militairement une guerre de quatrième génération ! 1

**Serge Gadal**

chargé de recherches à l'Institut de stratégie comparée

1. Wesley K. Clark, « How to fight an Asymmetric War », *Time*, 23 Octobre 2000.

2. *Joint Publication 1*, « Joint Warfare of the Armed Forces of the United States », 14 novembre 2000.

3. Lind, Nightengale, Schmitt, Sutton et Wilson, « The Changing Face of War: Into the Fourth Generation », *Marine Corps Gazette*.

# Louis Pasteur (1822-1895)

**L**es recherches de Pasteur s'enchaînent sur quarante ans et bouleversent la science. La cristallographie l'amène à découvrir la dissymétrie moléculaire, puis les fermentations. Sa théorie sur les germes anéantit la doctrine de la génération spontanée. Il invente la pasteurisation, se met au service de la médecine et de la chirurgie, et établit les principes de l'immunologie.



DR

En 1847, Louis Pasteur, un jeune chimiste, observe que deux corps chimiques, le para-tartrate et le tartrate de soude et d'ammoniaque, possèdent la même forme cristalline, sont de même composition chimique, mais se comportent différemment au contact de la lumière polarisée. Il veut en trouver la raison. Pour activer ses recherches, il associe plusieurs disciplines : la cristallographie, la chimie et l'optique, créant une nouvelle science, la stéréochimie (chimie en trois dimensions) qui conduira à la chimie de synthèse. Cette méthode nouvelle permet à Pasteur d'observer que, contrairement au cristal de para-tartrate, le cristal de tartrate ne possède pas de plan de symétrie, qu'il modifie le plan de polarisation de la lumière et qu'il est pourvu de minuscules facettes, ce qui confirme l'existence d'une dissymétrie dans la molécule du cristal. Or, **seul le monde vivant** a la particularité d'être **dissymétrique**. Il établit dès lors une loi fondamentale : « **la dissymétrie moléculaire différencie le monde organique vivant du monde minéral inerte** ».

C'est aussi une préparation d'acide para-tartrique laissée dans une pièce surchauffée, qui lui révèle que le liquide a fermenté. L'acide s'est dissocié et fait apparaître des moisissures. Ainsi, une substance à l'origine inactive à la lumière polarisée peut devenir active sous l'influence d'une fermentation. Et puisque toute substance active provient de la nature vivante, la fermentation au lieu d'être une « *œuvre de mort* », comme le croyait le savant Liebig, est une « *œuvre de vie* » puisque seule la vie est génératrice de substances actives sur la lumière polarisée. Ce premier chaînon conduit Pasteur à découvrir les

**fermentations.** Il conteste la théorie de Pouchet, selon laquelle des micro-organismes apparaissent spontanément dans les milieux fermentescibles, et écrit en 1862 : « **les poussières de l'atmosphère renferment des germes organiques d'organismes "inférieurs" toujours prêts à se multiplier. Les liquides les plus putrescibles restent inaltérés si on a la précaution de les mettre à l'abri du contact de ses germes** ». Reste à trouver comment s'opèrent les fermentations et comment agissent les ferments. La fermentation butyrique lui fait découvrir une classe d'êtres vivants capables de vivre à l'abri de l'air, auxquels il attribue le terme « anaérobie » en opposition à « aérobie » employé pour ceux qui ont besoin d'oxygène. En 1862, il écrit : « *toute fermentation est la conséquence de la vie sans air, chaque fermentation est liée à l'existence d'un micro-organisme spécifique* ». Puis en étudiant les ferments parasites du vin, Pasteur prouve qu'il est possible de mettre tous les liquides altérables à l'abri des maladies en les **chauffant à 55°C**. La **pasteurisation** est née, et avec elle, la **microbiologie** qui va modifier nos pratiques agricoles et industrielles et donner naissance aux **biotechnologies**.

Lorsqu'en 1865, en France et en Italie, la sériciculture (culture du ver à soie) est minée par la pébrine, Pasteur démontre l'aspect contagieux de la maladie qu'il guérit par une nouvelle invention : **le grainage cellulaire**. Pour la première fois au monde, **les problèmes de l'hérédité et de la contagion sont résolus scientifiquement, et des règles de prophylaxie sont établies**. En 1877, son étude du rôle des microbes dans les maladies infectieuses révèle que le choléra des poules est une maladie contagieuse provoquée par une **bactérie**. Ni médecin, ni vétérinaire, Pasteur doit se battre pour faire admettre à l'Académie de médecine de Paris sa **théorie des germes et ses applications**. En 1878, il isole le **staphylocoque** puis, en 1879, le **streptocoque**. Il inocule de vieilles cultures de choléra à des poules et utilise le terme « vaccin » en l'honneur de Jenner, puis énonce le principe de la vaccination : « **des virus affaiblis ayant le caractère de ne jamais tuer, de donner une maladie bénigne qui préserve de la maladie mortelle** ». Désormais, il peut entreprendre des recherches sur la vaccination humaine.

**En 1881, il isole la souche de l'agent contagieux de la rage** et sauve un enfant par trois injections de ce vaccin. En 1886, sur 350 personnes infectées une seule est décédée. En 1888, l'Institut Pasteur est créé en son honneur à Paris. Le savant y travaillera jusqu'à sa mort. 1

**Adjudant-chef Sylvaine Thébault**  
rédacteur au CESA (réserviste)



## In The Mood for Love

La rencontre d'un homme et d'une femme. Ce thème, éprouvé mille fois, était, selon Hitchcock, la meilleure idée de scénario. Wong Kar-wai partage visiblement cette opinion et si l'histoire qu'il raconte ici semble en apparence banale et très simple, elle est en fait très riche et aussi complexe que la réalité peut parfois l'être. *In The Mood for Love* porte encore plus haut le cinéma hongkongais en recevant, en 2001, le César du meilleur film étranger.

Hong Kong, 1962. Chow Mo-wan, journaliste, emménage le même jour qu'une jeune femme, Su Lizhen Chan. Tous les deux sont mariés mais leurs époux respectifs, très occupés par leur travail sont, de fait, totalement absents du champ de la caméra. Dans l'immeuble, l'ambiance reflète le Hong Kong des années soixante qui accueillait alors de nombreux réfugiés chinois : le voisinage est très indiscret et les appartements s'apparentent plus à des chambres. Le soir, les rues sont vides, pluvieuses et sordides. Mais la mise en scène de Wong Kar-wai n'en est que plus subtile et sensuelle : les décors, que ce soient les bureaux, les appartements ou les restaurants, sont superbes et les couleurs, pastel et acidulées, s'accordent parfaitement aux rythmes latino-américains que l'époque et le contexte faisaient apprécier. Dans cette atmosphère, où la difficulté d'exprimer ses sentiments et où le temps qui passe sont presque palpables, Chow et Su Lizhen se lient d'amitié et finissent par découvrir que leurs époux respectifs sont amants. À l'abri des regards, ils se questionnent sur les origines de cette rencontre et, au-delà, sur la naissance d'un amour. *In The Mood for Love* ressemble à un ballet : les corps s'aimantent et se séparent sans jamais succomber. C'est une valse de sentiments et l'auteur ne s'attache qu'à l'essentiel : à toutes ces petites choses qui sont le ferment de la passion amoureuse, à l'échange imperceptible des regards, aux effleurements équivoques et aux dialogues à double ou triple sens, au secret.

Le magnifique jeu des acteurs et l'excellent accueil critique ont valu à Tony Leung de remporter le prix de la meilleure interprétation masculine à Cannes, en 2000. Après *As tears go by*, *Chungking Express*, *Happy Together*, ou encore *les Anges déchus*, Wong Kar-wai s'impose comme l'un des plus grands réalisateurs asiatiques.

**Sergent-chef Jérémie Alligier**  
rédacteur au CESA

1. Cette page n'entre pas dans le périmètre retenu pour l'oral du cycle de perfectionnement au commandement (CPC).



## **Jean-Yves Daniel**

Monsieur Jean-Yves Daniel apporte son concours dans les relations du CESA avec l'Éducation nationale et s'attache à éclairer l'apport des sciences dans la société d'aujourd'hui. Né en 1962, il soutient une thèse d'État en astrophysique (Paris VI, Meudon) en 1980. L'année suivante, au cabinet du ministre de l'Éducation nationale, il est également chargé de mission auprès du président du Conseil régional Nord-Pas-de-Calais pour les relations avec l'enseignement supérieur en 1984 et 1985.

Conseiller scientifique auprès de la Ligue de l'enseignement jusqu'en 1987, il a ensuite été membre du Groupe technique disciplinaire « Sciences de la Terre et de l'Univers » de 1990 à 1993. Jean-Yves Daniel a conjointement été responsable du groupe « Sciences de la matière » du Centre national de documentation pédagogique (CNDP) jusqu'en 1997, co-président de la commission « Environnement » de l'Inspection générale de l'Éducation nationale de 1992 à 1999, correspondant de l'Inspection générale pour l'académie de Toulouse de 1993 à 1999 et co-président du groupe de travail interministériel « Éducation nationale - Environnement sur l'éducation à l'environnement » de 1995 à 1998.

Inspecteur général de l'Éducation nationale pour le groupe physique-chimie, il est actuellement, et depuis 1996, professeur associé à l'université de Marne-la-Vallée où il œuvre comme créateur et co-responsable du DESS « Procédés pour la qualité de l'environnement ». Auditeur de la 54<sup>e</sup> session nationale de l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN) et président du forum de l'Union des associations d'auditeurs de l'IHEDN, Jean-Yves Daniel est également officier de réserve de l'armée de l'air, avec le grade de lieutenant-colonel.

Président de jury de CAPES de sciences physiques depuis 2002, Jean-Yves Daniel est, par ailleurs, chercheur à l'Institut d'astrophysique de Paris et appartient au groupe « transfert et magnétisme », dirigé par Serge Koutchmy, spécialiste, internationalement reconnu, de la physique solaire. Dans ce cadre, il a participé à la mission d'observation de l'éclipse totale de soleil du 4 décembre 2002, en Angola, et a mené, parallèlement, une expertise du système éducatif angolais afin de lancer un processus de coopération avec la France.

**L**a langue française d'aujourd'hui est le fruit d'un amalgame heureux entre la langue qui se diffusa à partir de l'Île-de-France et toutes celles qui s'étaient développées dans les autres provinces. Cette diversité d'origine, plus tard uniformisée de façon plus ou moins autoritaire, explique pourquoi chaque mot de la langue française a une histoire, pourquoi notre langue apparaît à la fois si belle et si complexe aux étrangers. Car même si notre langue, comme toute langue vivante, continue d'évoluer, elle conserve toutefois des règles fixes, des invariants qu'il est bon de rappeler.

## Quand le foie provient de la figue !

Si pour nombre, le foie gras est un mets divin, pourtant loin de la divinité seront les maux nés d'une gourmandise excessive. Dès lors, implorer le Ciel pour que le mal cesse témoigne d'une douleur *hépatique* fort profonde qui relève de la crise **au foie** sans confusion possible avec une crise de foi ! Ma foi, me direz-vous, quelle étrangeté que voilà ! Pourquoi le terme *foie* est-il si éloigné de l'adjectif *hépatique* ? En effet, si l'évolution de la langue avait voulu être fidèle à ses racines, l'histoire aurait fait naître un terme issu soit du grec *hépar*, soit du latin *jecur*, ce dont a su se souvenir la médecine.

Partant, quel grain de sable s'est inséré dans le rouage de l'évolution des langues pour connaître une telle transformation ?

C'est alors qu'intervient de nouveau le fameux foie gras !

Contrairement à la croyance populaire, il ne provient ni du Périgord ni des Landes ! Connu des Grecs et des Romains, il semble avoir été découvert par les Égyptiens au troisième millénaire avant notre ère. La tradition antique voulait que les oies soient alors engraisées avec des figues. Les Romains l'appelaient le *jecur ficatum* (traduit littéralement du grec) ou foie farci aux figues. C'est au quatrième siècle que, par métonymie, *ficatum* prend définitivement la place de *jecur* pour désigner le foie !

Peu à peu, le terme se transforme pour arriver à l'orthographe actuelle : *ficatum* --> *ficatu* --> *fegatu* --> *feyet* --> *feie* --> foie.

C'est ainsi que la figue donne naissance à notre foie ! 1

Lieutenant Jean-Christophe Pitard-Bouet

officier - relations publiques au Commandement des forces aériennes stratégiques

